

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**La CAT présente ses faits saillants de 2025 lors de son AGA**

- Élargissement de la couverture présumée des cancers chez les pompiers
- Élargissement de la couverture des blessures psychologiques
- Initiative de transformation des activités
- Résultats du sondage auprès des employeurs
- Nombre record de jeunes participants
- Campagne de sensibilisation à la perte auditive causée par le bruit

**Charlottetown, le 18 juin 2026** – En 2025, la Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard a continué de faire progresser les priorités de son plan stratégique triennal lancé en 2024. Le plan met l'accent sur trois axes précis : l'équipe de la CAT, les besoins complexes et évolutifs de sa clientèle et la transformation des activités.

« Nous restons centrés sur un régime d'indemnisation durable, réactif et digne de confiance, qui équilibre les besoins des travailleuses et travailleurs et des employeurs grâce à une couverture équitable et uniforme, a déclaré Jim MacPhee, président du conseil d'administration de la CAT. En 2025, nos efforts ont permis d'élargir la couverture des blessures psychologiques afin d'inclure celles découlant du harcèlement en milieu de travail. Avec l'appui du gouvernement, nous avons également pu élargir la couverture présumée des cancers chez les pompières et pompiers pour y inclure cinq types de cancer supplémentaires. Nous avons aussi entamé la mise en œuvre de notre initiative de transformation des activités afin d'améliorer la façon dont l'organisation sert les Insulaires, aujourd'hui et dans l'avenir. »

Le directeur général de la CAT, Dan Campbell, a profité de l'assemblée générale annuelle pour présenter les faits saillants financiers, stratégiques et opérationnels de l'organisme, ainsi que des détails sur la sécurité et les accidents du travail. « Nous continuons d'exercer un leadership dans la promotion de milieux de travail sains et sécuritaires, et la culture de sécurité de la province s'en voit renforcée, d'affirmer M. Campbell. Cette année, 3 488 personnes ont participé à l'un de nos nombreux ateliers et activités d'apprentissage, et nos agentes et agents de santé et sécurité au travail ont effectué quelque 3 186 inspections en milieu de travail. Nous continuons de travailler avec les employeurs et les travailleuses et travailleurs pour veiller à ce que les milieux de travail insulaires aient la santé et la sécurité comme priorité absolue. Une seule blessure ou maladie professionnelle est déjà une de trop. »



## **Voici des faits saillants et de nouvelles initiatives de l'année 2025.**

### Statistiques sur les réclamations

L'équipe a traité 1 962 demandes d'indemnisation pour des accidents du travail et des maladies professionnelles en 2025, dont 91 % ont été acceptées. Entorses, foulures et déchirures comptaient pour 54,9 % de ces blessures. La fréquence des blessures à l'Île-du-Prince-Édouard, soit le nombre de demandes avec perte de temps par tranche de 100 travailleuses et travailleurs, s'élève à 1,28.

### Élargissement de la couverture présumée des cancers chez les pompiers

En juin, le gouvernement provincial et la CAT ont élargi la couverture présumée des cancers chez les pompières et pompiers afin d'y inclure cinq types de cancer supplémentaires. Avec ces ajouts, la couverture comprend un total de 19 types de cancers reconnus. Les personnes admissibles incluent les inspectrices et inspecteurs des incendies, les pompières et pompiers permanents et les pompières et pompiers volontaires membres d'un service des incendies ou d'une brigade d'incendie.

### Élargissement de la couverture des blessures psychologiques

En janvier, la CAT a élargi sa couverture afin d'inclure les blessures psychologiques découlant du harcèlement lié au travail. Pour ce faire, la CAT a créé une équipe spécialisée en blessures psychologiques ainsi que de nouvelles ressources pour aider les travailleuses et travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé à s'y retrouver dans les processus de réclamation. Ces ressources comprennent des foires aux questions à la portée de tous et une trousse de retour au travail favorisant un rétablissement sain à la suite d'une blessure psychologique liée au travail.

### Initiative de transformation des activités

En 2025, la CAT a franchi une étape importante de son initiative de transformation des activités en montant l'équipe chargée de la piloter. Par ailleurs, la division des réclamations et de l'indemnisation a amorcé un examen approfondi de ses processus opérationnels afin d'apporter des améliorations qui favoriseront le rétablissement et le retour au travail.

### Résultats du sondage auprès des employeurs

La CAT sonde ses deux principaux groupes d'intervenants, soit les travailleuses et travailleurs blessés et les employeurs, tous les deux ans. En novembre 2025, on a retenu les services de



Narrative Research pour faire enquête auprès des employeurs. Le sondage révèle que l'indice de satisfaction des employeurs par rapport aux services, qui regroupe les principaux indicateurs de performance des services de la Commission des accidents du travail, s'établit désormais à 84,9 sur 100, soit une hausse de 0,7 point par rapport au sondage précédent et un résultat comparable au niveau le plus élevé jamais enregistré (85 en 2019). De plus, 85 % des employeurs sondés estiment que la CAT est efficace dans la prestation de ses services, ce qui représente une hausse de 3 % depuis 2023.

#### Nombre record de jeunes participants

Le programme de leadership en santé et sécurité au travail de la CAT vise à initier les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année de l'Île aux principes de santé et de sécurité au travail. Entre janvier et mai, 25 élèves y ont pris part. Les participants ont appris comment contribuer à leur propre sécurité et à celle de leurs pairs et collègues, en plus d'assister à la conférence annuelle sur la santé et la sécurité au travail de la CAT.

#### Campagne de sensibilisation à la perte auditive causée par le bruit

En mars, la CAT a lancé une campagne de sensibilisation de six semaines soulignant l'importance de protéger l'ouïe dans les milieux de travail. Les publicités sont parues en format numérique, sur les médias sociaux et à la radio afin d'informer les employeurs, les travailleuses et travailleurs et le grand public sur la prévention de la perte auditive causée par le bruit. Les agentes et agents de santé et sécurité au travail de la CAT ont aussi mené des activités de sensibilisation dans les lieux de travail pour promouvoir les ressources et les ateliers sur la protection auditive.

Pour consulter le rapport annuel 2025 de la CAT et d'autres documents de référence, visitez le [www.wcb.pe.ca/Information/AnnualReports](http://www.wcb.pe.ca/Information/AnnualReports).

*La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 92 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent immédiatement être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.*



-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT à [news@wcb.pe.ca](mailto:news@wcb.pe.ca) ou au 902-388-8671.